



**PRÉFET  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations  
Service environnement et prévention des risques**

## SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 15 avril 2023, une consultation publique d'une durée d'un mois, **du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2023** inclus, est organisée, portant sur la création des secteurs d'information sur les sols (SIS).

Pendant toute la durée de la consultation, les fiches relatives aux SIS seront consultables :

- sur le site internet des services de l'État dans la Loire, à l'adresse suivante :

<https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Secteurs-d-information-sur-les-sols-SIS-et-servitudes-d-utilite-publique-SUP>

Pendant toute la durée de la consultation, des observations pourront être formulées :

- auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- auprès de la direction départementale de la protection des populations – Service Environnement et préventions des risques

- par voie électronique, à l'adresse suivante :

[sis.ud-lhl.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sis.ud-lhl.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

en mentionnant l'identifiant (figurant sur la fiche, SSP...) du SIS considéré

A l'issue de la consultation, un rapport de synthèse, récapitulant les observations du public et le bilan de la concertation seront consultables, pendant un an, auprès des mairies concernées, de la direction départementale de la protection des populations -Service Environnement et préventions des risques, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Loire.

Au terme de la procédure, le préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols.